

Document de travail 6

Original : anglais

## Conférence des Directeurs des pêches – mission, priorités et orientations

*Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins*



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

11<sup>th</sup> SPC Heads of fisheries Meeting, 11–15 March 2019, Noumea, New Caledonia

11<sup>e</sup> Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 11–15 mars 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie



## Objet de la séance

1. Actuellement, la Conférence des directeurs des pêches de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS (Division pêche) se tient généralement au mois de mars, tous les deux ans, dans la mesure où les financements le permettent. Cette année aura lieu la onzième édition de cette conférence. Force est de constater que l'on met de plus en plus l'accent sur le domaine de la pêche, un secteur reconnu comme porteur aux échelons régional et international. De plus, le calendrier des réunions régionales des pêches est de plus en plus chargé et les thématiques relatives aux océans ou au Pacifique bleu, y compris au secteur halieutique, font l'objet de débats de plus en plus fréquents. Par conséquent, il est temps de réévaluer la mission, les priorités et les orientations de la Conférence des directeurs des pêches afin de s'assurer qu'elles continuent à être pertinentes et efficaces.
2. Ce document de travail se décline en trois questions distinctes, mais étroitement liées et soumises à l'examen des membres qui pourront donner leur avis sur la Conférence des directeurs des pêches :
  - La mission de la Conférence des directeurs des pêches : le contexte et la situation actuelle ; les principales questions ; le rôle de cette conférence ainsi que son calendrier et sa durée ;
  - Les réflexions et les contributions des participants à la conférence sur les possibilités d'organisation et de gestion d'une nouvelle « Réunion ministérielle régionale sur les pêches » qui se tiendrait en marge de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum et les propositions de contribution des participants à la Conférence des directeurs des pêches à une telle réunion ; et
  - Un système affiné de gouvernance pour les pêches côtières en Océanie et le rôle des participants à la Conférence des directeurs des pêches.
3. Ces questions feront l'objet de débats au sein de groupes de travail qui proposeront des orientations à la Division pêche sur l'avenir avec pour objet de renforcer la pertinence et l'efficacité de la Conférence des directeurs des pêches.

## Mission et orientations de la Conférence des directeurs des pêches

### *Contexte*

4. La Conférence des directeurs des pêches se tient actuellement tous les deux ans, généralement au mois de mars. Elle se décline en trois jours de conférence et au moins deux jours de réunions en marge de celle-ci, habituellement consacrées à des comités de pilotage de projets spécifiques financés par des bailleurs.
5. La Conférence des directeurs des pêches est actuellement la principale occasion qu'ont les membres et les parties prenantes d'aiguiller l'orientation stratégique que prend la Division pêche car non seulement tous les États et Territoires membres de la CPS y participent, mais la plupart des partenaires régionaux, des bailleurs de fonds et des principales parties prenantes y sont également présents.

6. La Conférence des directeurs des pêches est l'occasion rêvée pour l'ensemble des agents de la Division pêche et des parties prenantes de contribuer à la planification et à l'élaboration de stratégies régionales dans le domaine des pêches océaniques.
7. La Conférence des directeurs des pêches est actuellement la seule enceinte dans laquelle les pêches hauturière et côtière, y compris l'aquaculture, partagent leurs débats.
8. La Conférence des directeurs des pêches représente la principale occasion qu'ont les membres d'échanger leur opinion et de proposer des orientations au sujet du Programme pêche hauturière de la Division pêche qui fournit un soutien scientifique à la gestion des pêcheries thonières aux échelons national, infrarégional et régional.
9. La Conférence des directeurs des pêches représente la seule occasion pour les membres d'échanger leur opinion et de proposer des orientations au sujet du Programme pêche côtière de la Division pêche, dans les domaines des pêcheries et de la science aquacole océaniques, de la politique, de la planification, du développement, des moyens de subsistance et de la gestion.
10. Le nombre d'enceintes régionales relatives à la pêche et les processus de gouvernance y afférents vont croissant. L'annexe 1 présente une vue d'ensemble des cadres régionaux de gouvernance des pêches côtières et énumère les principales conférences régionales de la pêche hauturière ainsi que les processus auxquels la Division pêche participe.

#### *Principales questions :*

11. Les orientations stratégiques et le programme de travail de la Division pêche ainsi que les questions d'importance régionale pour les pêches et l'aquaculture ne sont débattus que tous les deux ans, à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches. Ainsi, il est plus difficile d'anticiper que de réagir.
12. Le calendrier des conférences régionales dans le secteur halieutique et celui des conférences relatives aux océans (qui inclut également les questions halieutiques) deviennent de plus en plus chargés. Par conséquent, il devient de plus en plus difficile de trouver un moment dans l'année pendant lequel aucune autre réunion ou aucun autre atelier relatif aux pêches n'est prévu.
13. Les directeurs des pêches ne participent pas toujours en personne à la Conférence des directeurs des pêches, mais sont représentés, pour différentes raisons, par des suppléants. En effet, les conférences ou réunions sur le secteur de la pêche se tiennent parfois en même temps et/ou la Conférence des directeurs des pêches peut être considérée comme moins pertinente ou importante.
14. Tous les membres, États et Territoires, doivent trouver le financement nécessaire à leur participation à cette conférence, ce qui n'est pas toujours simple.
15. De plus, les conclusions de l'évaluation de la performance de la Division pêche (2017) sont les suivantes :

- Les pays membres ne peuvent contribuer à la planification des activités de la Division pêche, à l'adoption de ses plans de travail et à la définition de ses domaines prioritaires que tous les deux ans, à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches. Ce constat a un impact négatif sur la planification des activités avec les services des pêches de la région, la manière dont la Division répond aux demandes formulées par les pays qui, parfois, a un effet négatif sur la capacité d'un service des pêches à planifier et mettre en œuvre des activités (p.44, rapport en anglais uniquement) ; et
- Certains pays membres ont également indiqué que la structure de la Conférence des directeurs des pêches peut rendre la participation des délégués difficile en raison d'un manque de clarté du processus et du temps affecté au dialogue et au débat. En effet, certains États et Territoires insulaires océaniques ont l'impression que leur voix n'est pas entendue au cours de la Conférence et que les décisions sont simplement approuvées sans discussion (p.44, rapport en anglais uniquement).

16. Le nombre croissant de réunions qui se tiennent en marge de la Conférence se solde par une Conférence des directeurs des pêches plus courte, et, par conséquent, d'un ordre du jour et d'une réunion plus chargée.

### *Rôle de la Conférence des directeurs des pêches*

17. Le tableau ci-dessous présente aux membres quelques options envisageables quant à la mission, aux priorités et à l'orientation des futures Conférences des directeurs des pêches. Ces options ne sont énumérées qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées, voire combinées avec d'autres idées.

Options à envisager pour la Conférence des directeurs des pêches	Notes
<b>Rôles et priorités :</b>	
a. Évaluer les résultats obtenus par la Division pêche au regard du plan d'activité de cette même Division.	Les rapports de résultats de la Division pêche sont présentés aux participants à la Conférence des directeurs des pêches. Les Programmes pêche hauturière et pêche côtière présentent leurs activités réalisées. Rapports de situation.
b. Évaluer, hiérarchiser et adopter les futurs domaines prioritaires de la Division pêche.	Les Programmes pêche hauturière et pêche côtière de la Division pêche présentent leurs futurs plans de travail et priorités.
c. Veiller à l'orientation stratégique de la Division pêche.	Être axé sur l'orientation stratégique de la Division pêche, par exemple en utilisant le plan d'activité.

- 
- d. Participer à la planification et à l'élaboration d'approches stratégiques régionales de gestion des ressources halieutiques en Océanie.
- 
- e. Fournir aux membres une enceinte dans laquelle ils peuvent soulever et débattre de questions, et fixer des priorités.
- 
- f. Prendre en compte la pêche hauturière et la pêche côtière, y compris l'aquaculture, de manière conjointe. Envisager des approches plus intégrées des questions relatives aux pêcheries.
- 
- g. Examiner les questions pertinentes relatives à la pêche dans l'ensemble de la région. Les questions qui touchent une majorité d'États et de Territoires membres.  
L'évaluation de la Division pêche (2017) constate que la Conférence des directeurs des pêches offre aux membres une enceinte dans laquelle ils peuvent soulever et débattre de questions, et fixer des priorités.
- 
- h. Examiner les questions pertinentes à l'échelon infrarégional. Les questions qui ont un impact à l'échelon infrarégional, ou qui devraient être traitées à un échelon infrarégional.
- 
- i. Débattre et faire des propositions sur la contribution des pêcheries aux thématiques liées au Pacifique, y compris l'ODD 14.
- 
- j. Rassembler les pouvoirs publics des pays membres, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes pour examiner les thématiques régionales pertinentes relatives aux pêcheries océaniques.
- 

#### Structure - calendrier

- 
- k. Maintenir le rythme d'une Conférence tous les deux ans. Problématique de la réaction plutôt que de l'anticipation.
- 
- l. Changer de rythme et organiser une Conférence chaque année. cf. Système de gouvernance pour les pêcheries côtières en Océanie ci-dessous.  
Coûts supplémentaires et charge plus lourde pour les agents de la Division pêche et les membres en
-

	raison d'une augmentation du nombre de conférences.
m. La Conférence continue de se tenir au mois de mars.	<p>La Conférence vient enrichir les débats du CRGA et de la réunion ministérielle régionale sur les pêches du Comité des pêches du Forum.</p> <p>Les agents de la Division pêche et les délégués n'ont qu'un temps de préparation limité en raison des congés de Noël.</p> <p>Les conclusions de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, qui se tient actuellement en novembre, peuvent également être utilisées lors de la Conférence des directeurs des pêches.</p> <p>Peut être programmée en même temps que d'autres conférences des pêches, comme cette année avec la session annuelle des États parties à l'Accord de Nauru.</p>
n. Prévoir d'organiser la Conférence à un autre moment de l'année.	D'autres conférences régionales doivent être prises en compte.

#### Structure – Durée :

o. Maintenir le format de trois jours de Conférence et de deux jours de réunions en marge de celle-ci.	
p. Passer à un format de quatre jours de Conférence et un jour de réunions en marge de celle-ci.	
q. Passer à un format de cinq jours de Conférence, et un jour de mini atelier sur un sujet d'importance régionale.	Ce format avait été retenu, à l'origine, pour la Conférence technique régionale sur les pêches (qui s'est transformée en Conférence des directeurs des pêches).

#### Structure – Format :

r. Maintenir le format actuellement utilisé lors de la 11 <sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches pour la présentation d'exposés et organiser davantage de débats en groupes.	La 11 <sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches est organisée de manière à proposer davantage de séances de travail en groupes en réponse aux recommandations formulées dans l'évaluation de la Division pêche (2017) qui indiquent que les pays membres ont également constaté que la structure de la Conférence rend la participation des délégués difficile en raison du manque de clarté dans la manière dont les débats sont organisés et du temps consacré aux discussions et au dialogue. Ainsi,
---	---

---

	certains États et Territoires insulaires océaniques ont l'impression que leur voix n'est pas entendue pendant cette conférence et que les décisions sont simplement approuvées sans discussion.
<hr/>	
s. Moins de sujets présentés au cours de la Conférence, mais davantage de détails, comme cela a été testé à l'occasion de la 11 <sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches.	
<hr/>	
t. Des séances parallèles pour les principales questions halieutiques.	Par conséquent, davantage de sujets peuvent être traités. Ceci étant dit, les participants et les membres ne pourront pas tous participer à toutes les séances de travail.
<hr/>	
u. Des petites séances plénières et davantage de séances de travail en groupe.	
<hr/>	
v. Ajouter des mini-ateliers (1 jour) sur les principales questions régionales.	Besoin d'adopter un processus permettant de choisir ces thématiques.
<hr/>	
w. Une journée consacrée aux réunions et aux ateliers infrarégionaux en parallèle.	L'évaluation de la Division pêche (2017) constate qu'il serait bon de déterminer si la Conférence des directeurs des pêches devrait être axée sur des questions infrarégionales et consacrer des séances aux besoins individuels de la Mélanésie, Micronésie et Polynésie.

---

## Réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum

### *Communiqué de la Réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum*

18. Le relevé de conclusions de la quinzième Réunion annuelle ministérielle du Comité des pêches du Forum indique :

**Point récurrent sur les questions halieutiques inscrit à l'ordre du jour des dirigeants du Forum**

31. Les ministres ont estimé qu'il leur serait utile de se réunir en marge de la réunion annuelle du Comité, dans le cadre d'une « réunion ministérielle régionale sur les pêches » afin d'examiner l'ensemble des questions touchant aux pêches et de recenser les thématiques hautement prioritaires à soumettre aux dirigeants du Forum. Les ministres ont jugé que la tenue d'une réunion distincte, en marge des réunions auxquelles ils prennent habituellement part, à titre officiel, en qualité de membres du Comité des pêches du Forum, se justifiait, pour des raisons tenant à la fois à des aspects pratiques, au mandat du Comité et à des questions de gouvernance.

32. Les ministres ont demandé aux représentants, à la FFA, à la CPS, et au Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) de réfléchir à la manière d'organiser et de

gérer une telle réunion et de formuler des recommandations à soumettre aux ministres à l'occasion de leur réunion en 2019.

19. En réponse à la demande formulée au paragraphe 32 du communiqué, la Division pêche demande aux délégués de la Conférence des directeurs des pêches de réfléchir à la manière d'organiser et de gérer une telle réunion à l'occasion d'un des groupes de travail. Ces différentes options seront analysées dans les recommandations formulées par la FFA, le FIP et la CPS et soumises aux ministres à l'occasion de leur conférence en 2019.

## Système de gouvernance pour les pêcheries côtières en Océanie

### *Contexte*

20. Un nouveau système de gouvernance pour les pêcheries côtières est nécessaire pour une approche résolue et coordonnée de la gestion des pêches côtières en Océanie.
21. [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : la Stratégie de Nouméa](#) incarne une vision commune de la gestion des pêches côtières. La stratégie oriente les activités de la Division pêche, et a d'ores et déjà permis d'améliorer la coordination à l'échelon régional. Des projets, des politiques et des documents de planification établis par d'autres organisations tiennent d'ailleurs compte de la « nouvelle partition » et s'y conforment.
22. À l'échelle nationale et infranationale, elle a souligné l'importance des pêches côtières pour la sécurité alimentaire, nutritionnelle et économique des populations au niveau politique. La Stratégie favorise l'application d'une approche régionale coordonnée, et ouvre de nouvelles possibilités de financement.
23. Le « Cadre illustrant les trajectoires de changement » énonce les différentes mesures requises et voulues par les gouvernements membres et les autres parties prenantes pour mobiliser un vaste soutien en faveur de cette approche de la gestion des pêches pilotée par les communautés. Fondée sur une participation active des membres, cette stratégie régionale reflète les priorités de développement des pays océaniques.
24. Les membres s'en servent pour intensifier et orienter leurs travaux dans le domaine de la pêche côtière, et notamment pour promouvoir la gestion communautaire des ressources et la mobilisation des communautés.
25. Les liens établis entre les membres, les bailleurs de fonds, les chercheurs et les ONG ainsi que la vision commune qui s'en est dégagée, ont également permis de renforcer la coopération bilatérale et d'ouvrir de nouvelles possibilités de financement.

### *Nouveau système de gouvernance de la pêche côtière – vue d'ensemble*

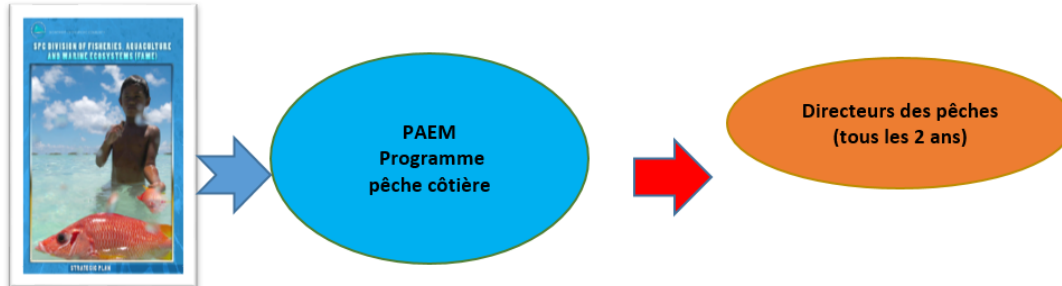
26. La « nouvelle partition » a permis d'accroître le soutien apporté aux pêcheries côtières, et notamment à la notion de gestion communautaire des pêches côtières. Toutefois, à l'échelon régional, il n'est pas facile de participer activement à l'élaboration d'une approche résolue et coordonnée en réponse aux enjeux prioritaires et aux lacunes liés à la gestion des pêches côtières.



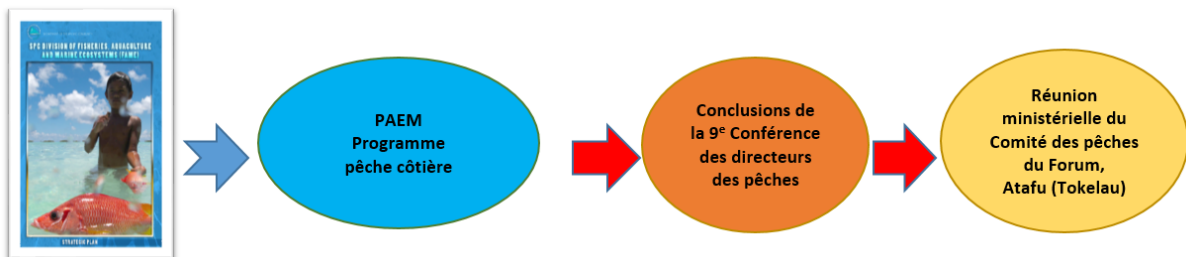
27. Le diagramme de la figure 1 (a, b et c) ci-dessous décrit l'évolution dans le temps des systèmes de gouvernance des pêches côtières.
28. Certes, les systèmes de gouvernance se sont améliorés progressivement, mais il reste des défis à relever. En effet, la Conférence des directeurs des pêches se tient encore tous les deux ans, alors que la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ont lieu chaque année. Les questions relatives aux pêcheries côtières ne sont abordées que tous les deux ans, ce qui oblige à réagir plutôt qu'à anticiper.
29. Il importe que les directeurs des pêches puissent se réunir tous les ans pour être à même de participer activement à l'élaboration d'une approche résolue et coordonnée en réponse aux enjeux prioritaires liés à la gestion des pêches côtières et au renforcement des mesures de gestion en vigueur. Ainsi, les directeurs des pêches pourront :
  - porter toute l'attention nécessaire à l'examen des grandes priorités relatives à la gestion des pêches côtières et assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du Cadre illustrant les trajectoires de changement défini dans la « nouvelle partition » ;
  - débattre du *Rapport de situation sur les pêches* avant qu'il ne soit examiné par le Groupe de travail sur les pêches côtières, puis soumis aux ministres des Pêches de la région pour examen et approbation avant d'être présenté au Sommet du Forum ;
  - examiner avec toute l'attention souhaitée [les conclusions et recommandations de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières](#) qui appellent leur appui et leur approbation ;
  - formuler, à l'intention du Groupe de travail, des orientations sur les enjeux relatifs aux pêches côtières qui requièrent des financements au titre d'initiatives régionales et plus de coordination et de collaboration entre les parties prenantes ; et
  - examiner avec toute l'attention requise les grands enjeux relatifs aux pêches côtières qui nécessitent l'appui politique des ministres des Pêches de la région et du Sommet du Forum.
30. Le nouveau *système de gouvernance des pêches côtières – vue d'ensemble* est présenté dans le diagramme de la Figure 1 ci-dessous.
31. Les membres de la Conférence des directeurs des pêches sont invités à examiner le nouveau système de gouvernance des pêches côtières au cours des groupes de travail.

Figure 1 : La Division pêche et les systèmes de gouvernance de la pêche côtière en Océanie

a) Système de gouvernance de la pêche côtière jusqu'en 2013



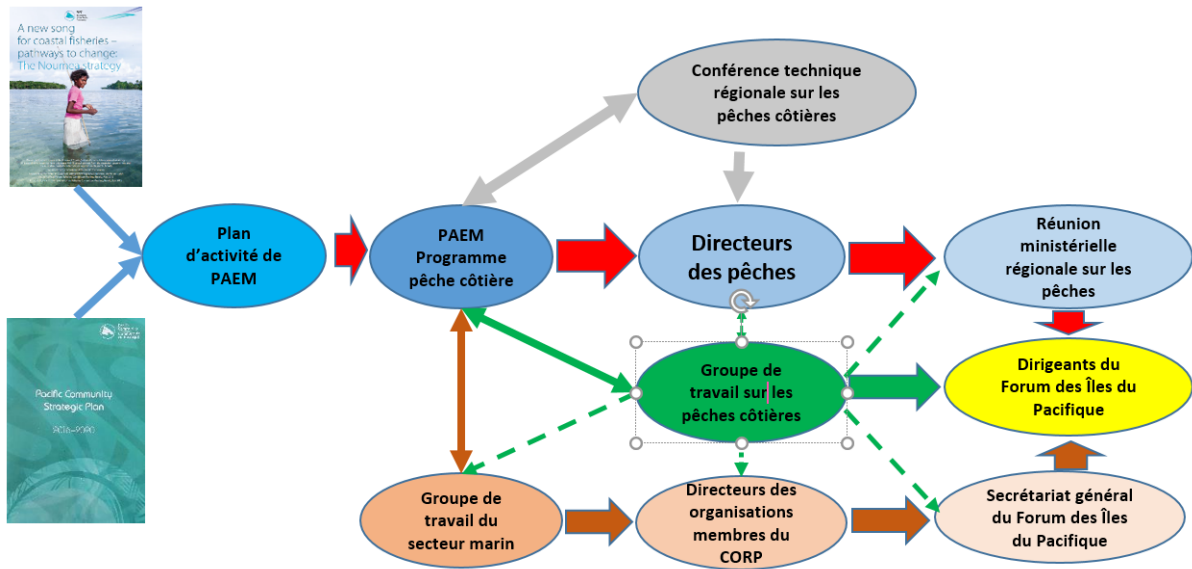
b) Légère amélioration apportée au système de gouvernance de la pêche côtière en 2014



c) Gouvernance de la pêche côtière (2015-2017)



### d) Le nouveau système de gouvernance de la pêche côtière – vue d'ensemble



## Annexe 1 : Conférences régionales des pêches et processus de gouvernance

### *Pêche côtière :*

[Le document d'information 1 de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières](#) intitulé « Pour une approche résolue et coordonnée de la gestion des pêches côtières : vue d'ensemble » présente des informations générales sur les cadres régionaux de gouvernance des pêches côtières, notamment :

- [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : la Stratégie de Nouméa](#). Ce document appelle à porter une plus grande attention à la gestion des pêches côtières aux échelons régional et national et à soutenir davantage l'approche écosystémique de la gestion communautaire des ressources halieutiques. L'objectif est d'obtenir des pêches côtières durables et bien gérées, reposant sur des approches communautaires propres à assurer la sécurité alimentaire de nos populations et à leur garantir des avantages économiques, sociaux et écologiques à long terme.
- [La feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie](#) (composante « pêche côtière ») et [le Rapport de situation sur les pêches côtières](#). La composante « pêche côtière » de la feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie fixe clairement des objectifs et énumère des indicateurs et des stratégies en se fondant sur la teneur de « la nouvelle partition » afin de mesurer les progrès réalisés à l'échelon régional. Les mots clés sont : autonomisation, résilience et moyens de subsistance.
- [Le Groupe de travail régional sur les pêches côtières](#) a été créé en 2016 par décision des chefs d'État et de gouvernement des pays insulaires océaniques qui souhaitent former une structure restreinte et autonome rassemblant des représentants des communautés, des organisations de la société civile (OSC), d'organismes nationaux et régionaux et d'autres organisations. Le Groupe de travail constitue un forum d'échange sur la coordination de la mise en œuvre des activités. L'objectif est d'éviter la redondance du travail, et d'examiner les initiatives, en cours ou potentielles, axées sur les pêches côtières afin d'évaluer le niveau de soutien, les ressources et les services qui aident les organismes nationaux des pêches et les communautés locales à gérer leurs ressources halieutiques côtières en adoptant une approche communautaire. Ce groupe de travail dépend directement des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.
- [La Conférence technique régionale sur les pêches côtières](#). Cette conférence a été relancée en vue de répondre à un besoin de conférence technique régionale sur les pêches côtières, de rassembler les scientifiques, les responsables et les experts techniques des pêches côtières afin de débattre des carences et des enjeux de gestion scientifiques et techniques propres à ce secteur.

- *La Conférence des ministres océaniques des Pêches* (voir ci-dessous). Les ministres ont convenu de se réunir en marge de la Réunion annuelle du Comité des pêches du Forum, dans le cadre d'une réunion ministérielle régionale sur les pêches afin d'examiner l'ensemble des questions touchant aux pêches et de recenser les thématiques hautement prioritaires à soumettre aux dirigeants du Forum.

### *Pêche hauturière :*

Les principales conférences régionales sur la pêche hauturière et les processus auxquels participe le Programme pêche hauturière de la CPS sont les suivants :

- Les réunions de la WCPFC et de ses organes subsidiaires (le Comité scientifique et le Comité technique et de contrôle). Le Programme pêche hauturière a pour rôle de fournir des services scientifiques à la WCPFC.
- Les réunions annuelles du Comité des pêches du Forum, au niveau des hauts responsables et des ministres, à l'occasion desquelles le Programme pêche hauturière présente des informations mises à jour sur le statut des principaux stocks de thonidés et offre des conseils sur d'autres questions techniques examinées par le Comité des pêches du Forum, notamment les contributions scientifiques au Rapport de situation sur les pêcheries thonières qui s'inscrit à l'appui de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie.
- La session annuelle des Parties à l'Accord de Nauru et ses différentes réunions techniques à l'occasion desquelles le Programme pêche hauturière fournit un soutien régulier sous la forme de synthèses de données et de contributions à l'administration du régime d'allocation des journées de pêche, de conseils sur le statut des principaux stocks halieutiques, de la mise en œuvre de stratégies d'exploitation et d'analyse scientifique des données de pêche sur dispositifs de concentration du poisson pour les senneurs.
- Les réunions connexes d'autres organisations infrarégionales comme celles de l'Accord de Tokelau, à l'occasion desquelles des conseils scientifiques sont prodigués sur des questions pertinentes.
- Les consultations annuelles organisées par la FFA, à l'occasion desquelles le Programme pêche hauturière présente des informations aux membres sur les activités qu'il mène en tant que prestataire de services scientifiques de la WCPFC, et notamment, les activités qui doivent être présentées lors de la séance annuelle de la WCPFC peu après.